RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

COOPERATIVE VINAY MANCY

Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social : 25, Avenue de Champagne - 51200 EPERNAY

N° d'Agrément : 14.291
780 395 018 RCS REIMS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à 15 heures 30, les membres de la Société ci-dessus mentionnée, convoqués par lettre individuelle en date du 07 Janvier 2026 contenant l'ordre du jour, ainsi que par insertion sous la rubrique "Annonces Légales" du journal L'UNION en date du 13 janvier 2026 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à Terroirs & Vignerons de Champagne - Plumecoq - 51530 Chouilly.

Il a été établi une feuille de présence, laquelle a été émargée par chaque membre porteur de parts présent à la réunion tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le bureau de l'Assemblée Générale est composé comme suit :

- **Président** : Monsieur Eric POTIE,
- **Secrétaire de séance** : Madame Claudia VALLOIS.

A l'unanimité, sont désignés comme scrutateurs, Monsieur Bruno MAROLT et Madame Nathalie MARY.

Assistaient également à la réunion :

- Salariés :
 - Monsieur Rémi GUERIN, Responsable Administratif et Financier,
 - Monsieur Frank LESTERLIN, Directeur Général,
 - Madame Isabelle PANNIER, Responsable Vignoble de la SAS ACCES,
 - Monsieur Gabrielle MALAGU, Cheffe de Caves,
 - Monsieur Alexis VAERNEWYCK, Responsable Commercial,
- SCEV des Vignobles ESTERLIN :
 - Monsieur Alban LELIEVRE,
- TEVC :
 - Monsieur Simon BLIN, Vice-président,
 - Monsieur Christophe JUAREZ, Directeur Général,
 - Monsieur Xavier REGENT, Directeur des Relations Champenoises,
- Forvis Mazars :
 - Monsieur LE HENAFF Tristan, Expert-Comptable,

- FCN :
 - Madame ROCHETTE Céline, Commissaire aux comptes,
- LCA GE :
 - Monsieur Vincent JOURDAN, Président de la section Champagne,

QUORUM

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle doit être composée d'un nombre d'associés coopérateurs groupant, par eux-mêmes ou par procuration, le tiers au moins des membres de la Société ayant le droit d'assister à la réunion.

Le pointage de la feuille de présence fait ressortir que sur 399 associés coopérateurs inscrits et ayant le droit d'assister à la réunion, 195 sont présents ou représentés.

L'Assemblée étant régulièrement constituée et pouvant délibérer, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour de la réunion figurant sur les convocations :

ORDRE DU JOUR

- Rapport aux associés coopérateurs établi par le Conseil d'Administration,
- Présentation des comptes des filiales,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Document relatif aux prix des apports prévu à l'article 47 des statuts,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2025,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- Approbation des conventions règlementées,
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration,
- Fixation du budget « formation des administrateurs »,
- Allocation globale pour indemnité compensatrice de temps passé,
- Constatation de la variation du montant du capital social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

CINQUIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration est renouvelable tous les ans par tiers.

Les mandats suivants arrivent à échéance

EARL DES TROIS TERROIRS représentée par M. Éric POTIE,
M. Jacques-Emmanuel BARBIER,
SAS CHAMPAGNE DE VILLEPIN représentée par M. Bruno DE VILLEPIN,

EARL DE SARIGNY représentée par M. Olivier PICART,
M. Frédérik BATISTE.

La SAS CHAMPAGNE DE VILLEPIN représentée par M. Bruno DE VILLEPIN ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

Les autres administrateurs sortants sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Nombre de suffrages exprimés : 195 votants, 195 exprimés dont 0 vote nul.

A obtenu :

EARL DES TROIS TERROIRS (Représentée par Monsieur Éric POTIE)	➔ 193 voix
EARL DE SARIGNY (Représentée par Monsieur Olivier PICART)	➔ 195 voix
M. Jacques-Emmanuel BARBIER	➔ 195 voix
M. Frédérik BATISTE	➔ 192 voix

L'EARL DES TROIS TERROIRS (Éric POTIE) et l'EARL DE SARIGNY (Olivier PICART), M. Jacques-Emmanuel BARBIER et M. Frédérik BATISTE sont réélus à la majorité, pour une durée de trois ans et déclarent accepter les fonctions qui leur sont offertes.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président

